

DESCRIPTIF DES EPREUVES

L'Attestation Technique 1 comprend 3 épreuves.

Les descriptifs sont relatifs au style ou à l'école du candidat.

Le candidat présente au jury la liste et le nom des formes de son style.

1/ DEMONSTRATION TECHNIQUE

50 points (note requise : 30 ; note éliminatoire : 8)

Etre capable d'exécuter les 5 principes (WU XING).

Etre capable d'exécuter un enchaînement à main nue.

5 minutes maximum, vitesse au choix du candidat.

2/ APPLICATIONS MARTIALES

10 points (note requise : 6 ; note éliminatoire : 2)

Etre capable de démontrer avec un partenaire de son choix, des applications tirées de la démonstration technique, à la demande du jury.

Faire le mouvement de la forme avant ou après l'application.

3 minutes maximum

3/ TRAVAIL A DEUX

40 points (note requise : 24 ; note éliminatoire : 8)

Etre capable d'exécuter avec un partenaire de son choix des exercices d'applications martiales sans déplacement.

7 minutes maximum

ENTRETIEN

Etre capable, à la demande du jury.

- de justifier les caractéristiques techniques de sa prestation,
- de présenter son cursus de formation technique,
- d'expliciter le projet motivant sa candidature

5 minutes maximum.

NOTATION SUR 100 POINTS : NOTE REQUISE 60 / 100

En cas de note inférieure, le candidat doit repasser les 3 épreuves

NB : L'ATT, Attestation Technique étant propre à chaque Art Martial Chinois Interne et présentée devant un jury spécialisé, le candidat s'engage à repasser une ATT pour pouvoir enseigner cette option supplémentaire.

DESCRIPTIF DES EPREUVES

L'Attestation Technique 1 comprend 5 épreuves.

Les descriptifs sont relatifs au style ou à l'école du candidat.

Le candidat présente au jury la liste et le nom des formes de son style.

1) DEMONSTRATION TECHNIQUE DE LA FORME

50 points (note requise : 30 ; note éliminatoire : 15)

Etre capable d'exécuter les 5 principes (WU XING). Etre capable d'exécuter un enchaînement à main nue.

Etre capable d'exécuter les six animaux.

5 minutes maximum, vitesse au choix du candidat.

2) APPLICATIONS MARTIALES

10 points (note requise : 6 ; note éliminatoire : 3)

Etre capable de démontrer avec un partenaire de son choix, des applications tirées de la démonstration technique, à la demande du jury. Le candidat peut montrer le mouvement de la forme avant ou après l'application. Il peut être demandé des réponses libres à attaques libres du partenaire.

5 minutes maximum

3) TRAVAIL A DEUX

40 points (note requise : 24 ; note éliminatoire : 12)

Etre capable d'exécuter avec un partenaire de son choix des exercices d'applications martiales avec déplacements.

8 minutes maximum

4) UNE ARME INTERNE

20 points (note requise : 12 ; note éliminatoire : 5)

Etre capable d'exécuter un enchaînement d'armes Hsing I (Tao-Lu) :

armes courtes (épée, sabre) ou armes longues (perche, lance, bâton,...)

5 minutes maximum

5) ENTRETIEN

20 points (note requise : 12 ; note éliminatoire: 5)

Etre capable, à la demande du jury.

- de justifier les caractéristiques techniques de sa prestation,

- de présenter son cursus de formation technique,

- d'expliquer le projet motivant sa candidature

7 minutes maximum

NOTATION SUR 140 POINTS : NOTE REQUISE 84/ 140

En cas de note inférieure, le candidat doit repasser les 3 épreuves

NB : L'ATT, Attestation Technique étant propre à chaque Art Martial Chinois Interne et présentée devant un jury spécialisé, le candidat s'engage à repasser une ATT pour pouvoir enseigner cette option supplémentaire.

